

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAAS**

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois de décembre, les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme VALLECILLO Sophie, première adjointe.

- Date de convocation du Conseil Municipal	07/12/2022
- NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	: 27
Présents	: 18
Procurations	: 5
- Nbre de suffrages exprimés	: 23

Étaient présents –18 – Mme VALLECILLO Sophie - M. DAVANTÈS Jean-Charles - Mme COPIN-CAZALIS Sandrine – M. BÉGUÉ Gérard - Mme CONSTANT Marie-France – M. SCLABAS Jean-Louis - M. LACOSTE Yves - Mme DUMEC Valérie - Mme AURIOL Marie-José - M. CORTES Thierry - Mme DEBEZE Isabelle - M. BAUME Philippe – M. COUTO Benoît - Mme PALAZOT Sophie - Mme LIBANTE Emmanuelle - M. TYRSE-BLAISE Dimitri - Mme CAPDEVIELLE-GUILHAMOU Marlène - Mme GRANGET Delphine

Absents excusés - 7- M. SÉGOT Joël, Maire - M. CASANAVE DIT BERDOT Pierre – M. CLERC Lionel - Mme RENON Carine - M. EBEL Noël - Mme PAUL Laetitia - M. BONAHOH Vincent

Absents - 2- M. PERCHE Jean - Mme VAZ Laurence

Procurations –5– M. SÉGOT Joël, Maire a donné procuration à Sophie VALLECILLO - M. CASANAVE DIT BERDOT Pierre a donné procuration à M. Gérard BÉGUÉ - M. CLERC Lionel a donné procuration à Mme PALAZOT Sophie - Mme RENON Carine a donné procuration à Mme COPIN-CAZALIS Sandrine - M. EBEL Noël a donné procuration à Mme CONSTANT Marie-France.

Secrétaire de séance – Mme CAPDEVIELLE Marlène est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2022-1213-FIN6 corrige et remplace

POUR	:	23
CONTRE	:	00
ABSTENTION	:	00

OBJET : FINANCES –Tarifs d'Aires de jeu

Le rapporteur présente les propositions de tarifs de la commission des finances réunie le 5 décembre 2022 :

LOCATION D'AIRES DE JEU - TENNIS

2023	Courts ext*	Court couvert
ADULTE	3€/h/joueur	10€/h/joueur
ENFANT	1.50€/h/joueur	5€/h/joueur

*Hors court dans l'enceinte du Camping et court de Berlanne en accès libre

LOCATION D'AIRES DE JEU - TRINQUET

2023	PONCTUEL		ANNUEL	
	HEURE	TOURNOI	HORS TOURNOI	
HEURES PLEINES				
Tarif Normal	22 €	836 €	1 056 €	
Tarif préférentiel	18 €	684 €	864 €	
HEURES CREUSES				
Tarif Normal	18 €	684 €		
Tarif préférentiel	14 €	672 €		

**OCCUPATION DU TRINQUET PAR LE
CLUB DE PELOTE POUR SON TOURNOI
ANNUEL**

2 200 € pour 12 semaines

330 € par semaine supplémentaire

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 5 décembre 2022

Après avoir entendu le rapporteur dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1 - **ADOpte** les tarifs ci-dessus

Article 2 - Le Maire et le D.G.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'état.

FAIT & DÉLIBÉRÉ à MORLAAS, les :
Ont signé au registre les Membres présents ;
Affiché et publié au registre ce jour.

FAIT à MORLAAS, le 23 décembre 2022
Pour le Maire empêché,
Jean-Charles DAVANTES
2^{ème} adjoint

